



CLASSES-PARC

APPEL À PROJET SCOLAIRE 2024-2025

Marie-Noëlle DROUET - 02 33 71 65 43 - mndrouet@parc-cotentin-bessin
Animatrice-nature en charge des projets éducatifs

Date limite des candidatures : lundi 14 octobre 2024

**Vous souhaitez engager votre classe dans un projet
d'Éducation au Territoire, à l'Environnement et à la Transition.
Le Parc vous aide en prenant en charge 70 % du montant des interventions.**

L'OBJECTIF DE L'APPEL A PROJETS

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin accompagne les classes de son territoire pour :

- Découvrir les milieux naturels et relier les élèves au monde du vivant
- Comprendre les relations entre activités humaines et environnement
- Prendre conscience de l'impact de nos modes de vie sur la planète et le limiter pour maintenir des conditions d'existence acceptables pour tous

Les clés d'entrée pour ce nouveau monde sont multiples et les chemins pour y parvenir très éclectiques.

En plus d'une belle aventure collective, les élèves pourront tirer partie de ces expériences partagées !



Les phénomènes météorologiques mettent en relief les conséquences de nos modes de vie sur l'état de la planète et placent l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable au cœur de ces problématiques.

Comment reconnecter les jeunes à la nature et les aider à comprendre les causes et les effets du dérèglement climatique sur notre territoire d'ici 2050 ?

Au travers de cet appel à projets, le Parc souhaite donner aux nouvelles générations des éléments pour saisir ce qui se passe ici et maintenant, clés indispensables pour qu'elles se projettent sur leur avenir.



PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS SCOLAIRE DU PARC : « LES CLASSES PARC »

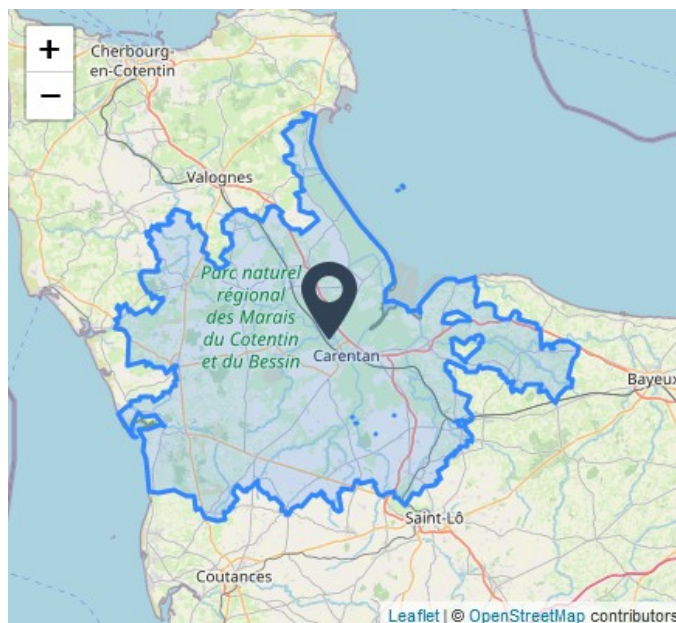
Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin soutient les projets des classes de son territoire **par la prise en charge d'un appui pédagogique à hauteur de 70 % du montant des interventions** des structures conventionnées (le Centre d'Initiation à l'EcoCitoyenneté et le CPIE du Cotentin), qui factureront 30 % à l'établissement.

Ces demi-journées d'intervention assurées par des structures partenaires ont lieu, dans la mesure du possible, à proximité de l'établissement scolaire d'une part, pour que les élèves s'approprient leur environnement proche et d'autre part, pour limiter les frais de transport, **le dispositif ne finançant pas le déplacement des classes.**

LES CRITÈRES ET MODE D'EMPLOI

1. TERRITOIRE D'ÉLIGIBILITÉ

Cet appel à projets est **réservé aux classes du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin**. Les enseignants sont les porteurs de projets des classes-Parc.



Pour les regroupements pédagogiques intercommunaux, **au moins une classe située sur les communes** du Parc devra candidater à l'appel à projets pour qu'une classe hors Parc soit éligible.



2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Validité de la candidature

Le dossier de candidature doit être dûment rempli et le projet doit porter sur une ou plusieurs des thématiques traitées par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Pour cette année scolaire 2024-2025, le Parc invite les enseignants à travailler plus particulièrement sur la thématique suivante : « Faire l'école dehors - hors la classe - hors les murs »



Une Journée technique intitulée « Renaturation des lieux éducatifs et abords » a eu lieu en avril dernier et a permis au territoire de mieux appréhender l'école du dehors. Vous trouverez [ici les actes](#) de cette journée pour en savoir davantage.

Les Classes-Parc 2024-2025 sont une opportunité pour tester vos pratiques du dehors.

Bien entendu, de nombreuses thématiques peuvent être abordés sur le territoire du Parc naturel régional, vous les trouverez ci-dessous :

À partir du cycle 3, Il est demandé aux élèves de questionner ces thèmes au regard de la transition écologique (C3+).

> **jardin / alimentation** : Découverte du sol, des espaces jardinés et des petites bêtes qui y vivent. Questionnement sur les relations entre la faune et flore et le jardinier ; l'interaction entre travail du sol et les récoltes ; les bénéfices de nos productions locales ; la limitation du gaspillage alimentaire ...

(C3+) Nos habitudes alimentaires demain, des alternatives à envisager...



> **biodiversité / évolution du milieu naturel / faune et flore** : découverte des éléments caractéristiques du (des) milieu(x) rencontré(s), reconnaissance d'espèces animales et végétales inféodées à ces milieux...

(C3+) État des lieux de la biodiversité présente et évolution possible de l'écosystème...

> **paysage** : lecture de paysage, découverte des usages associés à ce(s) paysage(s) et évolution au travers des âges...

(C3+) Paysages de demain ...

> **les ressources naturelles (eau / énergie / matériaux d'écoconstruction)** : Définition des ressources naturelles, leurs disponibilités localement, leur exploitation et les bénéficiaires (habitants, métiers...)...

(C3+) Des enjeux autour de ces ressources à conserver et valoriser...

> **les activités humaines dans le marais** : Des activités humaines présentes aujourd'hui dans les marais, leur histoire et leurs relations au milieu naturel...

(C3+) Des activités qui évoluent, des nouvelles à imaginer demain...

> **le bati en terre** : Découverte du patrimoine bâti identitaire du territoire, caractérisation de la terre crue comme matériau de construction, sensibilisation aux propriétés et aux principes de sa mise en œuvre, à son utilisation traditionnelle et contemporaine...

(C3+) Les enjeux autour de l'habitat, les matières premières et matériaux de construction aujourd'hui, demain. La terre crue - un matériau incontournable - qui offre des perspectives pour le territoire...

> **le changement climatique** : (C3+) Définition du changement climatique, questionnement sur ses causes à l'échelle mondiale, locale et ses effets à court, moyen et long terme ici comme ailleurs. Propositions d'atténuation et d'adaptation sur le territoire en matière de paysages, d'alimentation, d'habitat, de déplacements, de travail, de loisirs...

Échanger aisément entre jeunes pour trouver des solutions et rester sereins.





- Accompagnement pédagogique :

L'(les) enseignant(e)(s) sera(seront) accompagné(e)(s) par l'une de nos 2 structures d'EEDD conventionnées, le **CPIE du Cotentin** ou le **CIEC**, lesquelles peuvent intervenir sur l'ensemble du territoire du Parc :

- ➔ le **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin (CPIE)** :
Mme Bertrand - 02.33.46.37.06 - animation@cpiecotentin.com
- ➔ le **Centre d'Initiation à l'Eco-Citoyenneté (CIEC)** : Mme Grandin - 02.33.77.42.50 - ciec@laliguenormandie.org

Un rendez-vous de préparation avec l'une d'entre elle est obligatoire avant le dépôt du dossier joint. Ce contact vise à vous aider dans la formalisation du projet et à déterminer la nature des interventions de l'animateur.

- La durée du projet ne peut excéder l'année scolaire en-cours :

Sont éligibles à cet appel à projet les dépenses d'animation intervenant entre le 04/11/2024 et le 04/07/2025

3. CRITÈRES DE SÉLECTION

- Implication des jeunes

Les candidatures qui permettront aux élèves d'être acteurs dans leur projet pédagogique (chantier, atelier pratique, contribution aux sciences participatives, présentation aux élus et parents...) et/ou de se projeter d'ici 2050 seront particulièrement appréciés.





- Valorisation du Projet

Une valorisation des travaux des élèves devra être envisagée dans l'établissement scolaire ou sur la commune pour sensibiliser les parents des élèves, les collectivités.

Des photos ou témoignages des jeunes bénéficiaires devront être fournis au Parc pour justifier des financements. Pour se faire, une fiche-bilan à remplir vous sera envoyée au printemps 2025.



- Commission d'attribution des classes-Parc

La commission procédera à un classement des projets reçus. Les classes candidates seront informées des résultats au retour des vacances d'automne pour réserver les premiers créneaux d'intervention auprès des structures d'Éducation à l'Environnement.

4. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

- Dossier(s) de candidature

Au 1^{er} degré : pour chacun des dossiers « classe-Parc », le porteur du projet doit faire parvenir le dossier de candidature joint, signé par l'enseignant(e) de la classe candidate et visé par le chef d'établissement.

Thématique 2024-2025, le Parc invite les enseignants à « faire l'école dehors - hors la classe - hors les murs » pourvu que les élèves découvrent la nature sur le terrain



Si le projet est partagé par plusieurs enseignants et nécessite de rencontrer la collectivité concernée, **en informer nos partenaires pédagogiques le plus tôt possible pour que le Parc se rapproche de la collectivité avant dépôt de candidature.**



Au 2nd degré : afin de favoriser l'approche transversale dans les collèges et lycées, au moins 2 disciplines doivent être mobilisées par le projet.

Une seule candidature peut être déposée par niveau à condition que le projet pour chacune des classes bénéficiaires soient identiques. La (les) candidature(s) devra (devront) être signée(s) par les enseignant(e)s concerné(e)s et visée(s) par le chef d'établissement.

Action complémentaire aux classes-Parc pour les lycéens :
[la Fête de la science du 4 au 14 octobre 2024](#)

« Le Parc, territoire d'expérimentationS au service de la transition » : Tester de nouvelles solutions face au changement climatique, suivre les évolutions des milieux et des espèces ou encore expérimenter de nouvelles méthodes de construction en terre.



- le village des sciences de Cherbourg le 6 octobre (scolaires)
- la fête de la science du 7 au 11 octobre (scolaires) sur trois sites : la Maison du Parc des marais, la Réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie et la ferme du Bas-Quesnay

5. MONTANT DES AIDES ET MODALITÉS DE VERSEMENT

Le nombre de projets qui bénéficiera de cet appel à projets n'est pas prédéfini ni le nombre d'interventions par classe.

Le Parc des Marais choisira les projets à soutenir en fonction de l'analyse des candidatures et dans la limite de l'enveloppe financière attribuée à cet appel à projets.

L'aide accordée portera sur l'accompagnement pédagogique du projet et les interventions à hauteur de 70 % du coût global d'animation.

En revanche, le coût des transports scolaires ne sera pas pris en charge par le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin.

Pour pouvoir bénéficier des classes-Parc, il est demandé un effort d'autofinancement de 30 % du coût global des interventions nécessaires à la conduite du projet à l'établissement scolaire. Un cofinancement par des institutions publiques et/ou privées peut être envisagé.



NB : En complément de cet appel à projets, le Parc informe les enseignants qu'il peut mobiliser des fonds spécifiques à destination des établissements scolaires ou des collectivités motivées par des projets visant à :

- reconnecter les élèves à la nature par des sorties régulières en extérieur, des aménagements de cours d'école ou coin de nature à proximité
- impliquer les élèves et leurs familles en faveur de la biodiversité (contribution aux sciences participatives, chantiers participatifs, gestion d'une aire terrestre éducative...).

A charge de l'établissement scolaire de convaincre la collectivité pour qu'elle s'engage aux cotés de l'équipe pédagogique et se rapproche du Parc avant dépôt des candidatures des enseignants.

- [Dossier à retourner à l'adresse suivante :](#)

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 village Ponts d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont 50 500 CARENTAN-LES-MARAIS

- [Pour plus d'information, contactez :](#)

Marie-Noëlle DROUET - 02 33 71 65 43 - mndrouet@parc-cotentin-bessin
Animatrice-nature en charge des projets éducatifs

- [Clôture des candidatures](#) La date de clôture de l'appel à projets est fixée au :
lundi 14 octobre 2024

